

POLE URBANISME

COMMISSION ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT ET URBANISME

Compte-Rendu de la réunion du

Jeudi 7 octobre 2021 à 18H00

144 avenue de Thionville – Salle 36

Etaient présents, sous la présidence de : M. DAP Laurent, Conseiller Délégué

M. STAUDT Bernard, Conseiller Délégué – Membre suppléant
M. NICOLAS Jean-Marie, Adjoint au Maire – Membre titulaire
Mme FRIOT Corinne, Conseillère Déléguée – Membre titulaire
M. TAFFNER Blaise, Conseiller Délégué – Membre titulaire
M. LALOUX Grégoire, Conseiller Municipal – Membre suppléant
M. ROQUES Jérémy, Conseiller Municipal – Membre titulaire

Services :

Mme MARMILLOT-GODART Laëtitia, Adjointe au Directeur du Pôle Urbanisme

Etaient excusé(s) /absent(e)s :

Mme DAUSSAN-WEIZMAN Anne, Adjointe au Maire – Membre titulaire
M. DUPOUY François, Directeur Général Adjoint
M. PISKOSZ-ROYER Florian, Directeur du Pôle Urbanisme

Madame GROLET Françoise, Conseillère Municipale – Membre titulaire
Mr THIL, Adjoint au Maire – Membre titulaire

Monsieur DAP, Président de la Commission, ouvre la séance à 18h00 en excusant les membres ne pouvant être présents et en expliquant qu'à la dernière CAAU avait été présenté le point portant sur la nouvelle convention de portage EPFGE pour la Caserne Desvallières mais que le point n'a pas été présenté au Conseil Municipal, faute de réception du courrier d'accord de l'EPFGE. Le point sera représenté au Conseil Municipal de novembre ;

POINT 1 : Cession à la Société SCCV LA RONDE d'une emprise communale située sur le ban de Devant-les-Ponts.

M. ROQUES demande des précisions sur l'usage qui sera fait de la parcelle en zone A et si la SCCV pourra mettre du stationnement sur cet espace notamment au regard de la différence de prix entre la zone U (230 € HT/m²) et la zone A (2,30 € HT/m²).

Les prix retenus résultent de l'évaluation réalisée par les Services de France Domaine.

Aucun stationnement ne pourra être implanté en zone A qui devra être traitée en espaces verts.

La commission émet un avis favorable

POINT 2: Retrait de la délibération n° 18-07-05-9 portant cession à la Société ALMA IMMO de 2 terrains communaux situés sur le ban de Devant-les-Ponts.

Il est demandé si l'annulation de la DCM entraînera des flux financiers.

Non, il s'agit d'une régularisation administrative en l'absence de démarches réalisées par la société.

L'îlot est intégré dans les études ANRU en cours sur le « cœur Patrotte ».

La commission émet un avis favorable

POINT 3 : Cession d'une parcelle communale sise rue des Trois Evêchés à METZ Plantières – Queuleu.

M. ROQUES demande comment le prix a été fixé. Au regard de l'évaluation de France Domaine qui n'a pas tenu compte de l'usage final auquel contribuera l'acquisition, à savoir, un usage de parking, les services ont recherché des termes de comparaison (rares dans le secteur) et un prorata a été appliqué au regard des 9 m² sollicités.

M. ROQUES demande si la parcelle vendue est constructible. La parcelle est en zone U.

Il est demandé que soit précisé dans l'acte de vente, que la cession est réalisée en vue de la réalisation d'un emplacement de parking.

La commission émet un avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18 H 25.

Le Président de la Commission :

Laurent DAP


